

Brochure n° 3217

**Convention collective**

IDCC : 2253. – **ORGANISMES D'AIDE À DOMICILE  
OU DE MAINTIEN À DOMICILE**  
**(7<sup>e</sup> édition. – Septembre 2005)**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 11 JANVIER 2005  
DU SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DU SECTEUR SANITAIRE  
ET SOCIAL CFE-CGC À L'AVENANT N° 4 DU 16 DÉCEMBRE 2004  
NOR : *ASET0551058M*

Paris, le 11 janvier 2005

*Syndicat national des cadres du secteur sanitaire et social  
(SNCSSS) CFE-CGC, 39, rue Victor-Massé, 75009 Paris, à  
la direction départementale du travail et de l'emploi, service  
conventions collectives, 210, quai de Jemmapes, 75462 Paris  
Cedex 10.*

Madame, monsieur,

Nous vous informons de notre adhésion à l'avenant n° 4 à l'accord de  
branche de l'aide à domicile du 29 mars 2002 relatif aux emplois et aux  
rémunérations du 16 décembre 2004.

*Le délégué national.*